



MAIRIE DE PECY

Département Seine et Marne 77

2A rue du Prieuré : 77970 Pécy
Tel : 01 64 01 52 10
commune-de-pecy35@orange.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 JUIN 2019 COMPTE RENDU SUCCINCT

Présents : Messieurs GAINAND, SCALIA, RODRIGUES, JOLY, BOYER, CHAUVIN,
VERCRUYSSÉ
Mesdames MARQUES, REGUEME, TOUSCH,

Absent excusé F TROISVALLETS, (pouvoir à B GAINAND),

Absents D ANSTETT, E NONAT

Secrétaire : A MARQUES

Après échange et délibération, les membres présents et représentés du conseil municipal, à l'unanimité

DECIDENT

→ de reporter toute décision se rapportant à une adhésion de PECY au groupement de commandes en raison du manque de précision quant aux résultats des états des lieux des services publics établis antérieurement sur chacune des collectivités membres par un prestataire œuvrant pour la communauté de communes, des coûts financiers de l'audit.

→ le retrait de PECY du périmètre et du comité syndical du SN2E77

→ le retrait de la Communauté de communes de Sézanne Sud Ouest Marnais (CCSSOM) pour la commune de Saint Bon du S2E77

→ de fixer, à compter du 1^{er} juillet 2019, le loyer de l'appartement 9 de la résidence Dufour 476 € décomposé comme suit : loyer 460 €, Participation ordures ménagères 16 €

→ de prolonger le contrat de service public assainissement jusqu'au 18 novembre 2020 et autorisent le maire à signer l'avenant découlant de cette décision

→ de prolonger le contrat de service public eau jusqu'au 28 février 2021 et autorisent le maire à signer l'avenant découlant de cette décision

APPROUVENT

- l'adhésion de la communauté de communes du Val Briard au syndicat mixte ferme voué à porter le SAGE des deux Morin – SMAGE
- le projet de Statuts du SyAGE, devant prendre effet au 1^{er} janvier 2020
- l'adhésion des communes de Bourron Marlotte et Bois le Roi au SDESM

EMETTENT UN AVIS FAVORABLE

- sur la délibération du SyAGE du 10 avril 2019 visant principalement à étendre, à compter du 1^{er} janvier 2020, l'exercice de la compétence GEMAPI sur l'ensemble du Bassin versant de l'Yerres, en procédant, conjointement à deux procédures, une modification statutaire au titre de l'article L. 5211-20 du CGCT, et une procédure d'extension de périmètre au titre de l'article L. 5211-18 du CGCT.
- sur la décision budgétaire n° 1 en comptabilité général M14 afin de couvrir la dépense correspondant à l'évolution d'un logiciel métier pour la gestion des listes électorales

CHARGENT

- le maire d'organiser le recensement de la population dans les conditions ci-dessus citées de façon à optimiser au mieux les opérations de collectes INSEE (**opération de recensement entre le 16 janvier et 15 février 2020**)

INFORMATIONS :

URBANISME Le cabinet « Urbanence » avec lequel PECY avait souscrit un contrat de prestations de service a fait faillite. Leur personnel qui avait la charge d'instruire les autorisations d'urbanisme de PECY s'est constitué autoentrepreneur et a proposé ses services aux conditions financières moindres. Afin de garantir la continuité de cette prestation « instruction urbanisme », il a été signé un contrat entre PECY et Mme ROUVEAU.

CANTINE Point de vue financier : le dépôt de demandes de soutien financier pour le contrat rural a été fait dans les délais impartis (dès obtention de l'avis favorable de la DGFIP le 11/04/2019); la commission régionale statuera le 03 juillet, celle du département le 26 septembre.
La demande de DSIL a été reçue par les services de Mme LE CAM, préfecture 77 (dossier déclaré complet par les autorités le 13/03/2019) A ce jour, aucune réception de notification de délivrance de DSIL.
Point de vue élaboration du projet : Une prestation a été demandée au cabinet de géomètre ARENTS pour matérialiser des points de sondage en vue de réalisation d'études complémentaires géotechnique (rapport d'études initiales 2013)
Suite à un appel d'offres, des bureaux d'études ont été retenus pour les missions et coûts suivants :
Contrôle technique, BATISUR, 5 050 € HT
Structure, EMBTP, 6 000 € HT
Thermique, LOGÉNERGIE, 3 600 € HT
Acoustique, ORFEA, 4 000 € HT
Fluides, Courants forts et faibles, CGP, 7 264 € HT
Une première réunion avec ces derniers, M GARNIER et les élus s'est tenue le 17/06/2019
Les études réalisées par ces divers bureaux de contrôle permettront à M GARNIER, AMO, d'affiner l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises pour lancer l'appel d'offres pour les différents corps d'état qui interviendront sur la construction de la cantine.



PECY, le 25 juin 2019

Le Maire, Bruno GAINAND